



Enceinte d'un étranger sans mariage

Par **osso18**, le 17/03/2013 à 06:35

Salam,

j'ai rencontré un marocain bien mignon et gentil.. on a décidé de se marier (je suis franco marocaine de nationalité) nos familles se sont mêlées et le résultat.. je devais faire une demande au consulat de capacité de mariage et lui me donner une dote(rien d'extraordinaire) et m'offrir une petite fête au maroc. Je pars passer 15jrs au bled chez eux le père étant Hadj, je pars en confiance. la première nuit j'arrive de France à 2h du mat, sa mère m'installe dans une chambre le reste de la famille est endormie. A 3h mon fiancé se pointe pour dormir! je m'affole: "si ta mère apprend ça!!" et il me répond que c'est sa chambre, je comprends que je suis dans un piège. je réfléchis vite et détermine à l'épouser je ne fais pas de scandale. Bref, je repars du maroc enceinte. 3 mois plus tard la réponse du consulat est négative, j'écris au procureur de Nantes et signale ma grossesse et nos familles apprennent la nouvelle, il est décidé que l'on se marie sans attendre. j'arrive avec une valise de cadeaux et une belle robe de mariée.. le premier jour sa mère tente de me faire signer une reconnaissance en paternité, je refuse, à ma mère elle dit pas de dote et pour la fête c'est moitié moitié! embrouille pendant 15jrs, ma mère et moi finissons par fuir en France. sa mère me dit que de toute manière son fils étant parent d'enfant français il obtiendra une carte de séjour sans se marier avec moi. je suis enceinte de 6 mois. comment faire pour qu'il n'obtienne pas ses papiers? aidez moi.. merci.

Par **citoyenalpha**, le 17/03/2013 à 14:59

Bonjour

encore faut-il justifier contribuer à l'entretien de l'enfant? De plus il faut que Mr reconnaisse l'enfant auprès du consulat.

A défaut de votre accord il apparaît compliqué pour ce Mr d'obtenir un visa long séjour au titre de parent d'enfant français.

Restant à votre distribution

Par **osso18**, le **23/03/2013 à 05:16**

Bonjour et merci de ton aide.

D'après les infos que j'ai, il arrive! via l'Italie ou l'Espagne mais sa famille et lui tentent par tout les moyens de le faire venir en Europe pour qu'il puisse reconnaître l'enfant directement a la mairie! ils sont déterminés. si il y arrive un jour il m'enlèvera l'enfant. avant de me sauver du Maroc, j'ai prévenu le consulat, ils m'ont dit que sans acte de naissance pas de reconnaissance, le seul moyen qu'il ait est de rentrer en Europe et d'autreS y sont parvenus. avant qu'il arrive quoi faire? comment lui couper l'herbe sous le pied?

Par **amajuris**, le **23/03/2013 à 10:02**

bjr,

une mauvaise solution c'est qu'à l'arrivée de votre marocain bien mignon et gentil, un homme ait déjà reconnu cet enfant, celui lui coupera l'herbe sous le pied.

il aurait fallu avorter pendant que c'était encore possible.

cdt

Par **osso18**, le **24/03/2013 à 16:14**

Bonjour,

dans les délais de l'avortement, le marocain était bien mignon et gentil, sa famille aussi! et ce qu'il aurait fallu faire appartient au passé et je regarde devant moi pour trouver une solution..

faire reconnaître l'enfant par un autre homme revient a choisir entre la peste ou le choléra, il est fort possible que demain je me retrouve avec de nouveaux ennuis!

merci de ton intérêt mais continuons ensemble a trouver une vrai solution.

a bientôt.

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013 à 17:57**

tant que l'enfant n'est pas né il lui sera impossible de rester sur le territoire sauf à obtenir un titre de séjour.

Bonne chance à lui

En cas de problème vous n'avez qu'à appeler la police. Vous informerez alors ces derniers que vous êtes certains qu'il ne dispose pas d'un titre de séjour.

Même en cas de reconnaissance il lui sera difficile de justifier contribuer à l'entretien de l'enfant sans votre coopération.

Par conséquent il y a très très peu de chance que le père se voit octroyer un titre de séjour au titre de parent d'enfant français.

Restant à votre disposition

Par **sozzo18**, le **25/03/2013** à **00:43**

bonsoir,

lors de l'enquête du procureur de Nantes, j'ai rencontrer la police des étrangers et j'ai du leur faire de la peine.. en tous cas j'a toujours un bon contact avec eux.

je ne peux pas être tranquille tant que je ne nous ai pas mis a l'abri de cette paternité grise. je ne peux m'en remettre a la chance. je souhaiterais lui fermer toute les portes.

a qui dois je écrire, qui faut il réveiller? je ne suis pas obsédée mais j'ai peur qu'il y arrive et qu'un jour il kidnappe mon petit et l'emmène au Maroc et la bas je ne peux rien. au Maroc il ne peux pas reconnaître l'enfant

sans mon accord ou sans mariage, le seul moyen pour lui est qu'il amène de France la reconnaissance ou extrait d'acte de naissance , la fasse traduire, et il aura autorité sur l'enfant. inutile de vous dire que dans ce cas une femme ou une mère n'a plus rien a dire. l'homme c'est l'Homme!

en tous cas merci de votre aide.